



**Ville de Causapscal**

Télécopieur : **(418) 756-3344**

courrier électronique : **administration@causapscal.quebec**

**FORMULAIRE POUR LES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

**1. Renseignements généraux**

**1.1 Identification de l'exploitant**

Nom		
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone (bureau)		Télécopieur

**1.2 Identification du répondant**

Prénom et nom	Fonction	Téléphone
---------------	----------	-----------

**1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)**

Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) :		
Nom		
Adresse du siège social	Ville	Code postal
Téléphone (bureau)		Télécopieur

**2. Redevances**

**2.1 Redevances exigibles**

Selon le projet de la loi 82 adopté le 11 juin 2008 à l'Assemblée nationale, les redevances sont exigibles pour chaque tonne métrique de substances transportées hors du site d'exploitation de la carrière ou de la sablière.

Le droit payable est de 0,60 \$ par tonne métrique et de 1.14 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1.62 \$ par mètre cube pour l'exercice financier 2020.

*Cette base sera indexée annuellement selon les règles indiquées à l'article 78.3 de la LCM.*

**2.2 Période couverte**

Cochez la période	Période	Déclaration doit être reçue au plus tard le :
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mai 2020	1 <sup>er</sup> août 2020
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> juin 2020 au 30 septembre 2020	1 <sup>er</sup> décembre 2020
<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020	1 <sup>er</sup> mars 2021

**2.3 Appareil de pesée**

<input type="checkbox"/> Pesée sur place
<input type="checkbox"/> Pas de pesée. Indiquez la méthode utilisée pour évaluer les quantités de substances transportées.

<b>2.4 Substances transportées hors du site</b>		<b>Poids (en tonne Métrique)</b>	<b>Volume (en mètre cube)</b>
(A)	Quantité totale de substances transportées hors du Site, excluant la pierre de taille		
(B)	Facteur de conversion		<b>1.9</b>
	(C) Sous-total (A X B)		
(D)	Quantité totale de pierres de taille transportées hors du site		
(E)	Facteur de conversion		<b>2.7</b>
	(F) Sous-total (D X E)		
	(G) Sous-total (C + F)		
(H)	Redevances exigibles par tonne métrique		<b>.60 \$</b>
	(I) Sous-total (G X H)		
	<b>(J) Total :</b>		

### 3. Attestation de l'exploitant

<b>Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant</b>	
Prénom et nom	Fonction
<b>Déclaration de l'exploitant</b>	
Je soussigné, certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire	
_____	_____
Signature	Date

**N.B.** La Ville se réserve le droit de vérifier les données déclarées selon différents mécanismes de contrôle.

### 4. Exemption de l'exploitant

<b>Déclaration de l'exploitant</b>
Raisons expliquant qu'aucune substance ne transite sur les chemins publics à partir du site de la carrière ou de la sablière :
_____
_____
_____
L'exploitant est exempté de tout droit à l'égard de la période couverte par la déclaration.
Assermenté le _____ devant _____
Date Commissaire à l'assermentation

### **N'oubliez pas de signer l'attestation de l'exploitant (section 3)**

Adresse de correspondance : Ville de Causapscal  
1, rue Saint-Jacques Nord  
Causapscal (Québec)  
G0J 1J0